

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2013

L'an deux mille treize, le dix juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Étaient présents :

ADAM Pascal, ANDRIEU Viviane, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, EMERY Françoise, HEMON Marcel, LOUBES Annie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PASCAL Mireille, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, SOUBEILLE Hervé, VATIN Marc.

Procurations : /

Absents excusés : LEMAIRE Valérie, MAJAU Carine, PERIN Serge, SEGUY Henry

Date de la convocation : 4 juin 2013

Conseillers Municipaux	En exercice : 18	Présents : 14	Votants : 14
-------------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation des procès-verbaux du 18 mars 2013 et du 27 mars 2013
- Tarifs restaurant scolaire et Alae
- Tarif repas républicain
- Avis Plan de Prévention des Risques d'inondation « Hers Mort moyen »
- Prescription 5^{ème} modification du POS
- Demande de subvention :
 - *Alarme salle de l'orangerie
 - *Chauffe eau Bâtiment communal
 - *Plateau de coupe tracteur Shibaura
 - * Travaux bâtiments communaux
 - * Travaux écoles
- Convention avec le Sicoval : valorisation des opérations d'économies d'énergie
- Location au 1^{er} juillet 2013 N° 3 Place du 19 mrs 1962
- Convention Festival Convivencia 2013
- Transformation postes Adjoint technique et Atsem
- Questions diverses.

1 - Election du secrétaire de séance

Mme ANDRIEU Viviane est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

2 - Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Régularisation chemin d'en Barrière

Et le retrait de l'ordre du jour des points suivants :

- Transformation postes Adjoint technique et Atsem
- Demande de subvention alarme salle de l'orangerie et chauffe eau

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

3 - Procès-verbal séance du 18 mars 2013 et du 27 mars 2013

Les procès verbaux des séances du Conseil Municipal du 18 mars 2013 et du 27 mars 2013 sont approuvés à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 - Tarifs Restaurant Scolaire – ALAE au 1^{er} septembre 2013

M ; le Maire rappelle au Conseil Municipal le calcul des tarifs du restaurant scolaire et de l'Alae, depuis septembre 2011, en fonction du quotient familial CAF, basé sur le revenu fiscal de référence, sans les frais réels, et auquel il convient d'ajouter les allocations familiales versées.

De plus, une dégressivité des tarifs est également proposée en fonction du nombre d'enfants de la même famille bénéficiant de ce service.

A compter de septembre 2013, la commune a décidé de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires. Ceux-ci engendrent une modification de la tarification selon des séquences de 4 x ¼ d'heure.

M. le Maire propose les tarifs suivants :

Dégressivité des tarifs :

Dégressivité selon le nombre d'enfants bénéficiant du service		
Nombre d'enfants	Remise	Taux par enfant
1	0%	100%
2	10%	90%
3	20%	80%
par enfant au delà	20%	80%

Tarifs Restauration scolaire

Pour la maternelle : 12 h – 13 h 45

Pour l'élémentaire : 12 h – 14 h

Les tarifs sont les suivants :

	QF CAF		TARIF PAR REPAS				
	De	A	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant	5ème enfant
Tranche 1	0 €	399 €	1,22 €	1,10 €	0,98 €	0,98 €	0,98 €
Tranche 2	400 €	479 €	1,54 €	1,39 €	1,23 €	1,23 €	1,23 €
Tranche 3	480 €	575 €	1,75 €	1,57 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Tranche 4	576 €	689 €	2,20 €	1,98 €	1,76 €	1,76 €	1,76 €
Tranche 5	690 €	827 €	2,24 €	2,02 €	1,79 €	1,79 €	1,79 €
Tranche 6	828 €	993 €	2,86 €	2,57 €	2,29 €	2,29 €	2,29 €
Tranche 7	994 €	1 191 €	3,07 €	2,76 €	2,46 €	2,46 €	2,46 €
Tranche 8	1 192 €	1 430 €	3,27 €	2,94 €	2,62 €	2,62 €	2,62 €
Tranche 9	1 431 €	1 716 €	3,47 €	3,12 €	2,78 €	2,78 €	2,78 €
Tranche 10	1 717 €	2 059 €	3,67 €	3,30 €	2,94 €	2,94 €	2,94 €
Tranche 11	2 060 €	2 471 €	3,87 €	3,48 €	3,10 €	3,10 €	3,10 €
Tranche 12	2 472 €	et plus	4,07 €	3,66 €	3,26 €	3,26 €	3,26 €

TARIFS ENSEIGNANTS : 5,20 €

Tarifs ALAE interclasse de midi :

La tarification est fonction de la présence au repas.

Les tarifs sont les suivants :

	QF CAF		TARIF ALAE MIDI				
	de	A	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant	5ème enfant
Tranche 1	0 €	399 €	0,16 €	0,14 €	0,13 €	0,13 €	0,13 €
Tranche 2	400 €	479 €	0,20 €	0,18 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €
Tranche 3	480 €	575 €	0,25 €	0,22 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Tranche 4	576 €	689 €	0,30 €	0,27 €	0,24 €	0,24 €	0,24 €
Tranche 5	690 €	827 €	0,34 €	0,31 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €
Tranche 6	828 €	993 €	0,37 €	0,33 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Tranche 7	994 €	1 191 €	0,40 €	0,36 €	0,32 €	0,32 €	0,32 €
Tranche 8	1 192 €	1 430 €	0,43 €	0,39 €	0,34 €	0,34 €	0,34 €
Tranche 9	1 431 €	1 716 €	0,46 €	0,41 €	0,37 €	0,37 €	0,37 €
Tranche 10	1 717 €	2 059 €	0,49 €	0,44 €	0,39 €	0,39 €	0,39 €
Tranche 11	2 060 €	2 471 €	0,54 €	0,49 €	0,43 €	0,43 €	0,43 €
Tranche 12	2 472 €	et plus	0,57 €	0,51 €	0,46 €	0,46 €	0,46 €

Tarifs GARDERIE MERCREDI MIDI sans repas 12 h – 12 h 30

Tarif unique à 0,10 €.

Spécialement pour ce tarif, il n'existe pas de dégressivité.

Tarifs ALAE matin MATERNELLE

Les tarifs sont les suivants :

QF CAF		TARIF ALAE MATIN									
De	à	1er enfant		2ème enfant		3ème enfant		4ème enfant		5ème enfant	
		7h30 7h50	7h50 8h50	7h30 7h50	7h50 8h50	7h30 7h50	7h50 8h50	7h30 7h50	7h50 8h50	7h30 7h50	7h50 8h50
0 €	399 €	0,10 €	0,47 €	0,09 €	0,42 €	0,08 €	0,38 €	0,08 €	0,38 €	0,08 €	0,38 €
400 €	479 €	0,12 €	0,59 €	0,11 €	0,53 €	0,10 €	0,47 €	0,10 €	0,47 €	0,10 €	0,47 €
480 €	575 €	0,15 €	0,73 €	0,13 €	0,66 €	0,12 €	0,58 €	0,12 €	0,58 €	0,12 €	0,58 €
576 €	689 €	0,17 €	0,88 €	0,15 €	0,79 €	0,14 €	0,70 €	0,14 €	0,70 €	0,14 €	0,70 €
690 €	827 €	0,19 €	1,00 €	0,17 €	0,90 €	0,15 €	0,80 €	0,15 €	0,80 €	0,15 €	0,80 €
828 €	993 €	0,22 €	1,11 €	0,20 €	1,00 €	0,18 €	0,89 €	0,18 €	0,89 €	0,18 €	0,89 €
994 €	1 191 €	0,23 €	1,19 €	0,21 €	1,07 €	0,18 €	0,95 €	0,18 €	0,95 €	0,18 €	0,95 €
1 192 €	1 430 €	0,25 €	1,28 €	0,22 €	1,15 €	0,20 €	1,02 €	0,20 €	1,02 €	0,20 €	1,02 €
1 431 €	1 716 €	0,26 €	1,36 €	0,23 €	1,22 €	0,21 €	1,09 €	0,21 €	1,09 €	0,21 €	1,09 €
1 717 €	2 059 €	0,28 €	1,45 €	0,25 €	1,30 €	0,22 €	1,16 €	0,22 €	1,16 €	0,22 €	1,16 €
2 060 €	2 471 €	0,28 €	1,54 €	0,25 €	1,39 €	0,22 €	1,23 €	0,22 €	1,23 €	0,22 €	1,23 €
2 472 €	et plus	0,30 €	1,63 €	0,27 €	1,47 €	0,24 €	1,30 €	0,24 €	1,30 €	0,24 €	1,30 €

Tarifs ALAE matin ELEMENTAIRE

Les tarifs sont les suivants :

QF CAF		TARIF ALAE MATIN									
de	à	1er enfant		2ème enfant		3ème enfant		4ème enfant		5ème enfant	
		7h30 7h40	7h40 8h40	7h30 7h40	7h40 8h40	7h30 7h40	7h40 8h40	7h30 7h40	7h40 8h40	7h30 7h40	7h40 8h40
0 €	399 €	0,10 €	0,47 €	0,09 €	0,42 €	0,08 €	0,38 €	0,08 €	0,38 €	0,08 €	0,38 €
400 €	479 €	0,12 €	0,59 €	0,11 €	0,53 €	0,10 €	0,47 €	0,10 €	0,47 €	0,10 €	0,47 €
480 €	575 €	0,15 €	0,73 €	0,13 €	0,66 €	0,12 €	0,58 €	0,12 €	0,58 €	0,12 €	0,58 €
576 €	689 €	0,17 €	0,88 €	0,15 €	0,79 €	0,14 €	0,70 €	0,14 €	0,70 €	0,14 €	0,70 €
690 €	827 €	0,19 €	1,00 €	0,17 €	0,90 €	0,15 €	0,80 €	0,15 €	0,80 €	0,15 €	0,80 €
828 €	993 €	0,22 €	1,11 €	0,20 €	1,00 €	0,18 €	0,89 €	0,18 €	0,89 €	0,18 €	0,89 €
994 €	1 191 €	0,23 €	1,19 €	0,21 €	1,07 €	0,18 €	0,95 €	0,18 €	0,95 €	0,18 €	0,95 €
1 192 €	1 430 €	0,25 €	1,28 €	0,22 €	1,15 €	0,20 €	1,02 €	0,20 €	1,02 €	0,20 €	1,02 €
1 431 €	1 716 €	0,26 €	1,36 €	0,23 €	1,22 €	0,21 €	1,09 €	0,21 €	1,09 €	0,21 €	1,09 €
1 717 €	2 059 €	0,28 €	1,45 €	0,25 €	1,30 €	0,22 €	1,16 €	0,22 €	1,16 €	0,22 €	1,16 €
2 060 €	2 471 €	0,28 €	1,54 €	0,25 €	1,39 €	0,22 €	1,23 €	0,22 €	1,23 €	0,22 €	1,23 €
2 472 €	et plus	0,30 €	1,63 €	0,27 €	1,47 €	0,24 €	1,30 €	0,24 €	1,30 €	0,24 €	1,30 €

Tarifs ALAE soir MATERNELLE

Les tarifs sont les suivants :

QF CAF		TARIF ALAE SOIR														
de	à	1er enfant			2ème enfant			3ème enfant			4ème enfant			5ème enfant		
		16h10 17h10	17h10 18h10	18h10 18h30	16h10 17h10	17h10 18h10	18h10 18h30	16h10 17h10	17h10 18h10	18h10 18h30	16h10 17h10	17h10 18h10	18h10 18h30	16h10 17h10	17h10 18h10	18h10 18h30
0 €	399 €	0,16 €	0,47 €	0,10 €	0,14 €	0,42 €	0,09 €	0,13 €	0,38 €	0,08 €	0,13 €	0,38 €	0,08 €	0,13 €	0,38 €	0,08 €
400 €	479 €	0,20 €	0,59 €	0,12 €	0,18 €	0,53 €	0,11 €	0,16 €	0,47 €	0,10 €	0,16 €	0,47 €	0,10 €	0,16 €	0,47 €	0,10 €
480 €	575 €	0,25 €	0,73 €	0,15 €	0,22 €	0,66 €	0,14 €	0,20 €	0,58 €	0,12 €	0,20 €	0,58 €	0,12 €	0,20 €	0,58 €	0,12 €
576 €	689 €	0,30 €	0,88 €	0,17 €	0,27 €	0,79 €	0,15 €	0,24 €	0,70 €	0,14 €	0,24 €	0,70 €	0,14 €	0,24 €	0,70 €	0,14 €
690 €	827 €	0,34 €	1,00 €	0,19 €	0,31 €	0,90 €	0,17 €	0,27 €	0,80 €	1,15 €	0,27 €	0,80 €	1,15 €	0,27 €	0,80 €	1,15 €
828 €	993 €	0,37 €	1,11 €	0,22 €	0,33 €	1,00 €	0,20 €	0,30 €	0,89 €	1,18 €	0,30 €	0,89 €	1,18 €	0,30 €	0,89 €	1,18 €
994 €	1 191 €	0,40 €	1,19 €	0,23 €	0,36 €	1,07 €	0,21 €	0,32 €	0,95 €	1,18 €	0,32 €	0,95 €	1,18 €	0,32 €	0,95 €	1,18 €
1 192 €	1 430 €	0,43 €	1,28 €	0,25 €	0,39 €	1,15 €	0,23 €	0,34 €	1,02 €	1,20 €	0,34 €	1,02 €	1,20 €	0,34 €	1,02 €	1,20 €
1 431 €	1 716 €	0,46 €	1,36 €	0,26 €	0,41 €	1,22 €	0,23 €	0,37 €	1,09 €	1,21 €	0,37 €	1,09 €	1,21 €	0,37 €	1,09 €	1,21 €
1 717 €	2 059 €	0,49 €	1,45 €	0,28 €	0,44 €	1,31 €	0,25 €	0,39 €	1,16 €	1,22 €	0,39 €	1,16 €	1,22 €	0,39 €	1,16 €	1,22 €
2 060 €	2 471 €	0,54 €	1,54 €	0,28 €	0,49 €	1,39 €	0,25 €	0,43 €	1,23 €	1,22 €	0,43 €	1,23 €	1,22 €	0,43 €	1,23 €	1,22 €
2 472 €	et plus	0,57 €	1,63 €	0,30 €	0,51 €	1,47 €	0,27 €	0,46 €	1,30 €	1,24 €	0,46 €	1,30 €	1,24 €	0,46 €	1,30 €	1,24 €

Tarifs ALAE soir ELEMENTAIRE

Les tarifs sont les suivants :

QF CAF		TARIF ALAE SOIR														
de	à	1er enfant			2ème enfant			3ème enfant			4ème enfant			5ème enfant		
		16h15	17h15	18h15	16h15	17h15	18h15	16h15	17h15	18h15	16h15	17h15	18h15	16h15	17h15	18h15
		17h15	18h15	18h30	17h15	18h15	18h30	17h15	18h15	18h30	17h15	18h15	18h30	17h15	18h15	18h30
0 €	399 €	0,16 €	0,47 €	0,10 €	0,14 €	0,42 €	0,09 €	0,13 €	0,38 €	0,08 €	0,13 €	0,38 €	0,08 €	0,13 €	0,38 €	0,08 €
400 €	479 €	0,20 €	0,59 €	0,12 €	0,18 €	0,53 €	0,11 €	0,16 €	0,47 €	0,10 €	0,16 €	0,47 €	0,10 €	0,16 €	0,47 €	0,10 €
480 €	575 €	0,25 €	0,73 €	0,15 €	0,22 €	0,66 €	0,14 €	0,20 €	0,58 €	0,12 €	0,20 €	0,58 €	0,12 €	0,20 €	0,58 €	0,12 €
576 €	689 €	0,30 €	0,88 €	0,17 €	0,27 €	0,79 €	0,15 €	0,24 €	0,70 €	0,14 €	0,24 €	0,70 €	0,14 €	0,24 €	0,70 €	0,14 €
690 €	827 €	0,34 €	1,00 €	0,19 €	0,31 €	0,90 €	0,17 €	0,27 €	0,80 €	1,15 €	0,27 €	0,80 €	1,15 €	0,27 €	0,80 €	1,15 €
828 €	993 €	0,37 €	1,11 €	0,22 €	0,33 €	1,00 €	0,20 €	0,30 €	0,89 €	0,18 €	0,30 €	0,89 €	0,18 €	0,30 €	0,89 €	0,18 €
994 €	1 191 €	0,40 €	1,19 €	0,23 €	0,36 €	1,07 €	0,21 €	0,32 €	0,95 €	0,18 €	0,32 €	0,95 €	0,18 €	0,32 €	0,95 €	0,18 €
1 192 €	1 430 €	0,43 €	1,28 €	0,25 €	0,39 €	1,15 €	0,23 €	0,34 €	1,02 €	0,20 €	0,34 €	1,02 €	0,20 €	0,34 €	1,02 €	0,20 €
1 431 €	1 716 €	0,46 €	1,36 €	0,26 €	0,41 €	1,22 €	0,23 €	0,37 €	1,09 €	0,21 €	0,37 €	1,09 €	0,21 €	0,37 €	1,09 €	0,21 €
1 717 €	2 059 €	0,49 €	1,45 €	0,28 €	0,44 €	1,31 €	0,25 €	0,39 €	1,16 €	0,22 €	0,39 €	1,16 €	0,22 €	0,39 €	1,16 €	0,22 €
2 060 €	2 471 €	0,54 €	1,54 €	0,28 €	0,49 €	1,39 €	0,25 €	0,43 €	1,23 €	0,22 €	0,43 €	1,23 €	0,22 €	0,43 €	1,23 €	0,22 €
2 472 €	et plus	0,57 €	1,63 €	0,30 €	0,51 €	1,47 €	0,27 €	0,46 €	1,30 €	0,24 €	0,46 €	1,30 €	0,24 €	0,46 €	1,30 €	0,24 €

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs proposés pour la rentrée 2013.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

5 – Repas républicain du 6 juillet 2013 – participation des convives

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le samedi 6 juillet 2013 la Commune célébrera la Fête Nationale.

A l'occasion de cette manifestation, un buffet républicain sera organisé et une participation sera demandée lors des inscriptions au repas.

- adultes domiciliés dans la Commune : 10,50 €
- adultes non domiciliés dans Commune : 21,50 €
- enfants âgés de 5 à 12 ans : 6,00 €
- enfant de moins de 5 ans : gratuit

Le complément de la dépense sera pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les propositions de M. le Maire.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

6 – Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) « Hers Mort Moyen »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu le Code Rural,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, instituant des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles, modifié par la Loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- Vu le Décret 95-1089 du 5 octobre 1995 précisant le contenu de la procédure d'élaboration de ces Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2007 prescrivant un Plan de Prévention des Risques d'Inondation « Hers Mort Moyen »,
- Vu le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation,
- Vu la correspondance de Monsieur le Préfet en date du 9 avril 2013 reçue le 11 avril 2013, sollicitant un avis du Conseil Municipal,
- Considérant que la Commune d'Ayguës est impactée par les risques d'inondation, liés aux débordements de la rivière l'Hers Mort, des ruisseaux de l'Amadou, des Mals et de Notre Seigné, le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation mentionne des interdictions, des prescriptions et des recommandations dans le règlement, dans la carte des enjeux et la carte de zonage réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable avec une réserve sur les risques d'inondabilité des parcelles G 191 et 192 situées dans le secteur de Nostre Seigné ainsi que sur le secteur de la Boulbène délimité par le chemin de Las Puntos, l'A61 et la parcelle 139 ;
- de demander que M. le Préfet prenne en considération l'observation mentionnée ci-dessus ;
- de charger M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	-----------------------------

7 – Prescription de la 5^{ème} modification du POS

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi N°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU),
- Vu la loi Urbanisme et Habitat du 5 juin 2003,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu le Décret 2001-260 du 27 mars 2001 en application de la loi SRU modifiant le Code de l'Urbanisme,
- Vu l'ordonnance du 8 Décembre 2005 modifiant le champ d'application et la procédure du permis de construire,
- Vu l'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011 définissant les surfaces de plancher,
- Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 clarifiant et simplifiant les procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil de Communauté de l'agglomération du Sud Est Toulousain, le Sicoval n°2010-357 en date du 6 décembre 2010 approuvant le Plan Local de l'Habitat 2010-2015 modifié par Délibération du 7 janvier 2013 n°2013-01.06,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 1985 approuvant le Plan d'Occupation des Sols de la commune. (POS),
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 1990 approuvant la première modification du POS,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 1997 approuvant la deuxième modification du POS,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2009 approuvant la troisième modification du POS,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2011 approuvant la quatrième modification du POS,
- Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 9 novembre 2007 prescrivant un Plan de Prévention des Risques d'inondation sur le Bassin de l'Hers-Mort,
- Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 24 juin 2004 prescrivant un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs aux phénomènes de retrait et gonflements des sols argileux pour les Communes des Cantons de Castanet et Montgiscard,
- Vu la délibération du Conseil Syndical du SMEAT (Syndicat Mixte d'Etudes par entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération) du 22 juin 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- Vu l'exposé du Maire sur les termes de la cinquième modification du POS qui ne remettent pas en cause son économie générale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de prescrire la cinquième modification du Plan d'Occupation des Sols qui portera sur l'ensemble du Territoire communal,

A savoir :

- Extension des périmètres de la Zone UBb à 2 secteurs :
 - Route de Ticaille sur parcelles AB 57.58.59.60.61.62.63.64.258.458.459.460.461.466 et 467,
 - Allée du Château parcelles AB 523.551. et 573 ;
- Extension du périmètre de la Zone UA sur secteur Allée du Château concernant les parcelles AB 475 et 481 ;
- Extension du périmètre de la Zone UF sur zone III NA ;
- Instauration de Servitudes de Mixité Sociale sur 2 secteurs :
 - Route de Ticaille concernant les parcelles AB 57.58.59.60.61.62.63.64.258.458.459.460.461 et 467 ;
 - Allée du Château concernant les parcelles AB 475 et 481 ;
- Modification des emplacements réservés concernant les futures divisions des routes départementales 16 et 38 ;
- Modification du règlement de la zone NC permettant l'extension des constructions existantes dans la limite de 70 m² sans dépasser 200 m² de surface de plancher ;
- Modification de prospects de la zone NB et du COS ;
- Mise en conformité de la réglementation sur l'Assainissement Non Collectif (ANC) aux zones NB et NC ;
- Corrections d'erreurs matérielles quant aux périmètres des zonages ;
- Corrections et adaptations du règlement en général ;
- Mise à jour des espaces boisés classés ;
- Classement d'un arbre remarquable implanté sur les parcelles AB 80 et 81,

DIT que les services de la Communauté d'Agglomération du Sud Est Toulousain, le SICOVAL, assureront cette cinquième modification du POS ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à engager toutes les procédures et à signer tous les actes aux effets ci-dessus et, en règle générale à la mise en œuvre de la présente délibération.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

8 – Demande de subvention Travaux Ecoles

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de travaux aux écoles (étanchéité toiture, zinguerie, volets roulants et stores, réfection portails, serrurerie). Pour cela, il propose les devis suivants :

- BONO Jacques à Toulouse d'un montant HT de 9 288.00 € ;
- Sarl GONZALEZ à Toulouse d'un montant HT de 22 089.37 € ;
- Sarl CANAL ELEC à Montesquieu Lgais d'un montant HT de 2 240.00 € ;
- Sarl AZEMAR à St Orens d'un montant HT de 1 590.00 € ;
- See Doumenc Camolèse à Montlaur d'un montant HT de 1 300.00 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents :

1/ accepte les devis établis par l'Entreprise BONO Jacques, la Sarl GONZALEZ, la Sarl CANAL ELEC, la Sarl AZEMAR et la See Doumenc Camolèse d'un montant total de 36 507.37 € HT ;

2/ décide que le financement se fera par prélèvement sur fonds propres au BP 2013. Aucune autre demande de subvention n'est faite auprès de l'Etat ou de la Région ;

3/ sollicite de M. le Président du Conseil Général une subvention.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

9 – Demande de subvention Travaux bâtiments communaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de travaux (reprise toiture, scellement foraines, doublage murs et travaux électrique). Pour cela, il propose les devis suivants :

- See DOUMENC CAMOLESE à Montlaur d'un montant HT de 14 400.00 € ;
- Sarl CANAL ELEC à Montesquieu Lgais d'un montant HT de 815.00 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents :

1/ accepte les devis établis par la See DOUMENC CAMOLESE et la Sarl CANAL ELEC d'un montant total de 15 215.00 € HT ;

2/ décide que le financement se fera par prélèvement sur fonds propres au BP 2013. Aucune autre demande de subvention n'est faite auprès de l'Etat ou de la Région ;

3/ sollicite de M. le Président du Conseil Général une subvention.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

10 – Demande de subvention Plateau de coupe tracteur shibaura

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin pour les ateliers municipaux de remplacer le plateau de coupe du tracteur Shibaura. Pour cela, il propose le devis suivant :

- Sarl LAURAGAIS MOTOCULTURE à Montbrun Lauragais d'un montant HT de 3 780.50 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents :

1/ accepte le devis établi par la Sarl LAURAGAIS MOTOCULTURE d'un montant total de 3 780.50 € HT ;

2/ décide que le financement se fera par prélèvement sur fonds propres au BP 2013. Aucune autre demande de subvention n'est faite auprès de l'Etat ou de la Région ;

3/ sollicite de M. le Président du Conseil Général une subvention

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

11 – Convention de mutualisation avec le Sicoval pour la valorisation des opérations d'économies d'énergie et la gestion des certificats d'énergie

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de conclure une convention de mutualisation avec le SICOVAL concernant la valorisation des opérations d'économies d'énergie que la commune vient de réaliser ou va réaliser et la gestion des certificats d'économie d'énergie auxquels la commune peut prétendre et ainsi, procéder au dépôt des dossiers au Pôle National des certificats d'économie d'énergie, en lieu et place de la commune.

M. le Maire précise que la commune pourra ainsi bénéficier, par l'intermédiaire de l'intercommunalité, de subvention sur les opérations d'économie d'énergie qu'elle sera amenée à réaliser.

Le Conseil Municipal, délibère et à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer la convention de mutualisation avec le SICOVAL pour la valorisation des opérations d'économies d'énergie et la gestion des certificats d'énergie.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

12 – Location au 1^{er} juillet 2013 N° 3 place du 19 mars 1962

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement communal N°3 Place du 19 mars 1962 est loué depuis le 1^{er} Juillet 2012 à Melle MASSICOT Virginie.

Il propose d'augmenter de 1.88 % le loyer du contrat passé à compter du 1^{er} Juillet 2013.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents :

- de fixer le montant du loyer à 262,00 Euros par mois et ce pour une durée d'un an ;
- de donner mandat à M. le Maire pour signer avec ce locataire un avenant au contrat de location.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

13– Festival Convivencia 2013 Convention

M. le Maire rappelle au Conseil l'organisation, ces dernières années, du Festival Convivencia sur le Canal du Midi à l'écluse du sanglier.

Le festival Convivencia 2013 est prévu Lundi 8 juillet 2013.

M. le Maire propose qu'une convention soit signée entre la Commune et l'Association CONVIVENCIA. Cette association s'engage à organiser la présentation de deux concerts et assurera la responsabilité artistique de cette soirée.

Une convention doit être signée entre la Commune et Convivencia et une participation financière d'un montant de 4 000 € sera versée. Cette dépense est prévue au BP 2013 Article 6574.

Le Conseil délibère et accepte la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

14– Voirie communale Emprise du chemin d'En Barrière

La délibération 2013/01/05 est annulée.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a arrêté la nouvelle emprise du chemin communal d'En Barrière en intégrant, dans le domaine public communal, une partie des parcelles cadastrées D 458, 460 et 462 que les ayants-droits, dans la succession Laffon, cèdent gratuitement à la commune d'Ayguesvives.

Il y a lieu maintenant de prévoir la cession par la commune aux Consorts Laffon, des parcelles issues de la division parcellaire section D N°1006 et 1007.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le principe :

1/ de procéder au déclassement partiel de la voie communale parcelles D 1006 (37 m²) et D 1007 (60 m²) ;

2/ de céder aux consorts Laffon, après déclassement dans le domaine privé de la commune, ces deux parcelles dans les conditions suivantes :

- Frais de géomètre, d'enquête publique, d'hypothèque et notaire à la charge des acquéreurs ;
- Prix de vente des deux parcelles à déterminer après négociation avec les acquéreurs et au vu de l'estimation du Service des Domaines.

Le Conseil Municipal délibère et accepte la proposition de principe de M. le Maire et l'autorise ou son représentant, à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 14	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

15- Questions diverses

Centre médical : M. Hénaff a l'accord de sa banque pour lancer l'opération.

Le Club d'Aéro modélisme remercie la commune pour avoir préparé les terrains

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 15.